

BREVES de LUCENAY



*Madame Le Maire
et son équipe municipale
vous souhaitent un bel été.*

POUR CAUSE DE TRAVAUX

**LA MAIRIE SERA
EXCEPTIONNELLEMENT
FERMÉE AU PUBLIC**

DU 8 AU 15 AOUT 2016.

EN CAS D'URGENCE VOUS POUVEZ CONTACTER LE
POLICIER MUNICIPAL AU 06-12-12-00-55

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

<http://www.lucenay.fr/>

NOUVELLE PAGE FACEBOOK

"Lucenay village lumière"

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, VIVION Daniel, BERNARD Anne-Sophie, CHANDIOUX Georges, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie.

Absents : MAZZOTTI Cédric, FOURRICHON Annick, BESSON Anthony.

Pouvoirs : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice.

FOURRICHON Annick a donné pouvoir à BERJOT Valérie.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG

AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SIVU LUCENAY MORANCE

Madame le Maire indique que le SIVU LUCENAY MORANCE dont l'objet est la gestion des vestiaires du stade de football est concerné par le schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône qui vise à rationaliser la carte communale dans le département. Le SDCI approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission Départementale –Métropolitaine de Coopération Intercommunale le 7 mars 2016 et arrêté le 17 mars 2016 prévoit la dissolution du syndicat. Monsieur le Préfet dont la décision a été notifiée à la commune le 28 avril, invite le conseil municipal à délibérer dans un délai de 75 jours pour donner ou non son accord sur ce projet. A défaut de délibération, la décision est réputée favorable. Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle ne souhaite pas aujourd'hui que le conseil municipal se prononce sur ce dossier mais que l'assemblée soit informée des diverses solutions possibles et que chacun s'exprime. L'avis sera mis au vote lors du prochain conseil municipal. Anne-Sophie BERNARD Présidente du SIVU prend ensuite la parole. Elle expose qu'une étude d'impact sur les aspects juridiques et financiers en cas de dissolution a été lancée par le syndicat auprès du cabinet Petit. Il apparaît qu'à l'issue de la dissolution, plusieurs hypothèses sont possibles : créer une entente avec la commune de Morancé, rester dans le régime de l'indivision ou retour total de la compétence à la commune de Lucenay. Madame le Maire demande ensuite aux conseillers municipaux de s'exprimer. La tendance est plutôt à la dissolution sans entente.

BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU.

Madame le Maire rappelle l'historique de l'élaboration du PLU à savoir la délibération de 2009 prescrivant la révision du POS en PLU, les trois réunions publiques et les nombreuses réunions de la commission d'urbanisme composée de 10 conseillers municipaux sur 19 à savoir Michèle Vermare, Georges ChandioUX, Hervé Barjon, Catherine Hug, Maurice Fornas, Jean-Philippe Le

Calvé, Daniel Vivion, Nicole Bouvet, Gilles Sospédra. L'ensemble du dossier est présenté au conseil municipal et plus particulièrement le rapport de présentation, le PADD, les OAP, le règlement. Ces documents font l'objet d'un exposé détaillé avec projection d'un power point par Mme Vermare Michèle, Adjointe à l'urbanisme. De plus, les éléments graphiques les plus importants tels que les plans de zonage sont affichés dans la salle du conseil municipal pour une meilleure compréhension. Les conseillers sont invités à poser des questions au fur et à mesure du déroulé de la présentation. Madame le Maire remercie ensuite Mme Vermare et les membres de la commission pour leur participation et travaux à ce lourd dossier ainsi que le personnel administratif, notamment Martine Mendez et Anne Morlon. Elle invite enfin le conseil municipal à délibérer sur le bilan de la concertation et donne lecture de la délibération :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2 prévoyant à l'issue de la concertation, une présentation de son bilan par le Maire et une délibération du Conseil Municipal;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2009 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation suivantes:

- mise à disposition du public d'un dossier lui permettant de s'informer du déroulement des études et de l'avancement du projet de révision, ainsi qu'un registre où pourront être portées ses observations aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie,

- organisation d'une réunion publique, annoncée par affichage (ou/et dans le bulletin municipal) dès que le projet de révision aura été formalisé.

Vu la phase de concertation menée en mairie du 6 mai 2009 jusqu'à ce jour le 14 juin 2016,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la concertation a été menée selon les modalités énoncées ci-dessous:

- L'organisation de 3 réunions publiques et à l'issue de la première réunion publique un registre étaient à

disposition de la population à la mairie où pouvait être portées ses observations aux jours et heures d'ouverture au public :

Ces réunions ont été organisées après invitation individuelle des administrés par voie de distribution pour la première, via le bulletin municipal dans toutes les boîtes aux lettres et pour les deux dernières, par invitation individuelle des administrés par voie de distribution dans toutes les boîtes aux lettres.

- 28 juin 2011 réunion publique relative à la définition d'un PLU, au cadre réglementaire, aux conséquences de ce cadre réglementaire, au diagnostic et aux enjeux pour le PLU de la commune et aux grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable;

- 9 septembre 2015 réunion publique relative aux contraintes qui s'appliquent au PLU de LUCENAY au travers du SCOT et des évolutions législatives;

- 10 février 2016 réunion publique sur la présentation du PADD débattu le 26 janvier 2016 en conseil municipal et le plan de zonage;

Entre le mois de novembre 2011 et le mois de mai 2016, 20 réunions ont été organisées dont 12 réunions entre septembre 2015 et mai 2016 qui ont permis à la commission d'urbanisme composée de 10 membres du conseil municipal de contribuer à l'élaboration du PLU.

Les réunions publiques ont permis outre une présentation détaillée de l'avancement du dossier, de répondre aux questions du public.

- le dossier de présentation projeté lors de ces réunions a été mis en ligne via le site internet de la commune et mis à disposition du public en mairie.

- le PADD débattu le 6 octobre 2015 et le compte rendu du débat ont été mis à disposition du public en mairie.

Le PADD modifié et débattu le 26 janvier 2016 et le compte rendu du débat ont été mis à disposition du public en mairie.

- le plan de zonage présenté lors de la réunion du 10 février 2016 a été affiché dans les locaux de la mairie le 11 février 2016.

- des rendez-vous ont été organisés à l'initiative de Madame le Maire et de l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme afin d'informer les personnes dont les terrains classés en zone NA ou UC au POS seront classés en zone agricole au PLU. Ces rendez-vous ont été l'occasion d'expliquer les contraintes légales et les directives imposées par le SCOT.

- d'autres rendez-vous ont été l'occasion de prendre connaissance de demandes plus précises, qui pour la très grande majorité concernaient des demandes de classement de terrains en zones constructibles, de division de parcelles constructibles et pour certaines l'aménagement du règlement en vue de la possibilité de réaliser certaines constructions sur leurs terrains.

Le bilan de cette concertation fait apparaître:

- Le souhait de protéger le patrimoine naturel et bâti de la commune;

- Les demandes de classement de terrains en zone constructible ont été étudiées mais ne répondent ni aux directives que nous impose le SCOT du Beaujolais, ni au PADD débattu en conseil municipal. De ce fait elles n'ont pu être intégrées au PLU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan de la concertation dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

ARRET DU PROJET D'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.

Madame le Maire expose que dans le cadre de la révision du POS en PLU, il convient que le zonage du schéma général d'assainissement soit mis en adéquation avec les orientations du nouveau plan local d'urbanisme, comme le stipule le code de l'urbanisme et le code général des collectivités territoriales. Dans cette optique, le cabinet INGEDIA a été missionné pour procéder à l'actualisation du zonage d' assainissement en concertation avec la commune et le cabinet 2BR chargé de la procédure de révision du POS en PLU. D'autre part, une étude de gestion des eaux pluviales a également été confiée au cabinet INGEDIA et est incorporée dans le dossier d'arrêt projet de révision du POS en PLU. Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier. Après avoir entendu la lecture de la délibération par Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le projet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales tel qu'annexé à la présente délibération et intégré dans le dossier d'arrêt projet de révision du POS en PLU, dit que ce dossier sera soumis à enquête publique conjointement avec le dossier d'arrêt projet de révision du POS en PLU.

ARRET DU PLU

Madame le Maire rappelle les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été établi, à quelle étape de la procédure il se situe et le présente au conseil municipal.

Un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été organisé lors des réunions du Conseil Municipal du 6 octobre 2015 et 26 janvier 2016. Ce PADD fixe l'économie générale du PLU. C'est une pièce indispensable du dossier final dont la réalisation est préalable au projet du PLU qui doit justifier le Plan de zonage et le règlement d'urbanisme par des enjeux de

développement et des orientations d'aménagement.
Les 5 grandes orientations du PADD sont :

1. Assurer un développement spatial et démographique cohérent et garantissant une gestion économe de l'espace.
2. Créer des conditions favorables au développement économique local.
3. Protéger et mettre en valeur les richesses naturelles, les paysages et garantir le cadre de vie
4. Prendre en compte les nuisances et les risques
5. Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

La concertation s'est déroulée conformément à ce qui avait été prescrit et le bilan a été tiré lors du conseil municipal de ce jour. L'étude de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme étant achevé, le Maire propose d'arrêter le projet.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 6 mai 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation

Vu les débats du Conseil Municipal des 6 octobre 2016 et 26 janvier 2016 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Vu le bilan de la concertation tiré lors du Conseil Municipal du 14 juin 2016;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux organismes en ayant fait la demande.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture par Madame le Maire de la délibération et après en avoir délibéré,

Arrête à l'unanimité, le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération

Précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à Monsieur le Préfet du Rhône et Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône

A l'ensemble des personnes publiques associées de l'état.

Et aux autres personnes publiques associées :

- à Monsieur le Président du Conseil Régional,
- à Monsieur le Président du Conseil Général,
- aux autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains (si elles existent),
- Monsieur le Président de l'EPCI, chargé de l'élaboration, de l'approbation et du suivi de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers.

Conformément aux articles L.121-12 et R.121-15 du Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme est par ailleurs consultable en mairie aux heures d'ouverture au public.

TARIFS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Valérie BERJOT expose que la commission a examiné les tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2015/2016 qui avaient été votés lors des séances du 2 juin 2015 et 7 juillet 2015. La commission souhaite que ces tarifs ne soient pas augmentés mais propose cependant une modification en ce qui concerne le droit d'inscription aux animations du vendredi par la création d'un tarif pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve toutes ces propositions. Les tarifs seront les suivants pour l'année scolaire 2016/2017:

Prestations	Catégories	Tarifs
Restauration scolaire	Elèves lucenois	4,60
	Elèves extérieurs	4,70
	Elèves allergiques lucenois (50%)	2,30
	Elèves allergiques extérieurs (50%)	2,35
	Prof. des écoles	7,10
Garderie périscolaire	Lucenois QF1	1,50 / heure
	Lucenois QF2	1,70 / heure
	Lucenois QF3	1,90 / heure
	Extérieurs QF1	1,60 / heure
	Extérieurs QF2	1,80 / heure

	Extérieurs QF3	2,00 / heure
Etudes surveillées	Lucenois QF1	1,50 / jour
	Lucenois QF2	1,70 / jour
	Lucenois QF3	1,90 / jour
	Extérieurs QF1	1,60 / jour
	Extérieurs QF2	1,80 / jour
	Extérieurs QF3	2,00 / jour
Temps d'animations périscolaires des lundi, mardi, jeudi	Lucenois QF1	1,50 / heure
	Lucenois QF2	1,70 / heure
	Lucenois QF3	1,90 / heure
	Extérieurs QF1	1,60 / heure
	Extérieurs QF2	1,80 / heure
	Extérieurs QF3	2,00 / heure
Animations du temps méridien	Lucenois et extérieurs QF1	0,03 / jour
	Lucenois et extérieurs QF2	0,04 / jour
	Lucenois et extérieurs QF3	0,05 / jour
Accueil du CLSH, mercredi 11h30 à 18h00	Lucenois et extérieurs QF1	12,00 / jour
	Lucenois et extérieurs QF2	13,65 / jour
	Lucenois et extérieurs QF3	15,25 / jour
Droit d'inscription aux activités périscolaires du vendredi Lucenois		
Droit d'inscription aux activités périscolaires du vendredi Extérieurs		

Valeurs des quotients familiaux CAF :

QF1 = -500

QF2 = 500 à 800

QF3 = 800 et plus

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le produit des amendes de police, au profit des communes présentant des demandes de subvention, pour des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière. Madame le Maire propose de présenter une demande de subvention pour les deux projets ci-après et dans l'ordre suivant :

1) aménagement du carrefour au croisement de la route départementale 30, de la rue du Plantay et de l'impasse des Sports par l'installation d'un ralentisseur et d'un passage piétons.

2) aménagement du carrefour au croisement du chemin du Bief et de la rue du Stade par l'aménagement d'un rond-point, avec élargissement de la rue du Bief et création de trottoirs.

Ces projets visent à améliorer la sécurité et la circulation automobile et piétonne dans ces deux

secteurs qui comportent des voies très fréquentées et présentent des risques pour les piétons.

Madame le Maire expose que ces projets sont estimés à 62 649,67 euros H.T soit 75 179,60 euros TTC. Madame le Maire demande ensuite aux Conseillers municipaux de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE cette demande de subvention, CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à son obtention, RETIENT L'ordre de priorité proposé et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016, article 1342.

VENTE DU MAGASIN DE PRODUCTEURS.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le bail commercial contenant une promesse de vente signé le 25 juillet 2012 entre la Commune de Lucenay et la société dénommée Cœur de Ferme. Madame le Maire indique au conseil municipal que

la société Cœur de Ferme souhaite lever l'option et acquérir à la commune aux conditions prévues dans le bail du 25 juillet 2012 le bâtiment à usage de magasin et les parcelles B 1761 et B 1755. Madame le Maire rappelle que le prix hors taxe prévu est déterminé dans le bail de la manière suivante : Coût du terrain soit 50 910 euros auquel est ajouté le coût des travaux HT soit 591 420,67 euros duquel il est déduit le montant des subventions perçues par la commune pour le magasin de 153 757 euros et le montant des loyers encaissés jusqu'à la levée de l'option par la Commune en vertu du bail et auquel il y a lieu d'ajouter le montant des intérêts d'emprunt payés par la commune pour la construction du magasin et l'indemnité de remboursement anticipé du prêt susvisé. Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette vente et précise que les frais de notaire sont à la charge de la société Cœur de Ferme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et trois abstentions, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la vente et l'acte authentique auprès de Maître Colombel, notaire à Anse.

AVENANT A UN CONTRAT DU PERSONNEL COMMUNAL.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2015, il avait été décidé d'employer par contrat à durée déterminée une personne chargée du ménage de la mairie à raison de 3 heures par semaine. Madame le Maire propose de modifier par avenant ce contrat dont l'objet est d'ajouter 2 heures par mois pour le ménage de la bibliothèque, les autres dispositions du contrat initial restent inchangées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

TRAVAUX DE BATIMENTS :

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal chargé des bâtiments fait le point sur les travaux :

Salle des Pierres Blanches : les travaux de réfection du sol sont terminés. Des tapis anti-salissure ont été posés à l'intérieur des entrées.

Local des Boules : La porte a été remplacée par l'entreprise ASLER.

Cantine scolaire : suite à une panne sur le lave-vaisselle, l'entreprise Cuny est intervenue et a remplacé la pompe rinçage.

Le sol du restaurant sera décapé et deux de métallisation seront apposés. L'entreprise B2p de

Lucenay effectuera ces travaux pendant les vacances scolaires.

La commission des bâtiments s'est réunie le 12 mai 2016 afin de définir les entreprises pour effectuer les travaux intérieur.

Le 7 juin 2016, un essai de sirène incendie pendant le repas a été effectué avec Mr Bonnard Jean-Philippe, Directeur de l'école. L'évacuation s'est bien déroulée, les consignes ont été respectées. Il manque un plan affiché indiquant les lieux de confinement.

Bureau accueil du secrétariat de mairie : La porte en bois de l'accueil va être remplacée par une porte double vitrage en aluminium, 4 devis ont été demandés, l'entreprise Agrain Vitrierie à Gleizé a été retenue.

3 devis ont été demandés pour les travaux électricité, l'entreprise DUCLUT de Feillens a été choisie.

Peintures, revêtements muraux : 3 devis ont été demandés, l'entreprise Combier de Gleizé a été retenue.

Vernissage du parquet : 3 devis ont été demandés. L'entreprise PRAT à Chazay d'Azergues a été retenue. Les travaux s'effectueront du 18 juillet au 26 juillet.

Ecole primaire : la classe de Madame Loichot sera restaurée pendant les grandes vacances.

Travaux de peinture : 4 devis ont été demandés, l'entreprise CHERVET Stiven a été retenue.

Revêtement de sol : 3 devis ont été demandés, l'entreprise Comptoir des revêtements à Villeurbanne a été retenue.

Remplacement de 30 blocs de secours à la cantine, à l'école maternelle et primaire : 3 devis ont été demandés, l'entreprise DUCLUT a été retenue.

Agence postale communale : la place de parking pour personne à mobilité réduite a été réalisée.

Local vestiaires du stade de football : une vitre cassée a été changée. Ces travaux relevant de la compétence du SIVU Lucenay Morancé sont financés par ce syndicat.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux :

L'accès au chemin piéton entre Lucenay et Morancé, dit le chemin du Mont, dont le départ est en bas de la rue de la Traversière, sera ouvert avant la fin juin. Il offrira une alternative agréable à la RD 30 pour les piétons et les VTT. La campagne de travaux de voiries est prévue pour la fin de l'été ou à l'automne.

Elle concernera le chemin du Bief avec l'élargissement de la voie et la pose de trottoirs, la reprise de 100 m de trottoirs route de Morancé, l'aménagement d'un plateau à l'intersection de la rue du Plantay et de la route d'Anse et différentes reprises d'enrobé dont une rue des Grands Plantiers. Par ailleurs, afin de donner une nouvelle jeunesse à plusieurs rues et chemins en périphérie du village, la société EUROVIA va procéder début juillet à l'application de PATA. Il y aura donc pendant quelques semaines des gravillons qui seront ensuite balayés. Nous vous recommandons donc pendant cette période d'être prudents dans ces secteurs.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES INTERCOMMUNALITES.

Centre Communal d'Action Sociale : Anne-Sophie BERNARD, Vice-Présidente indique qu'une réunion a eu lieu le 7 juin au cours de laquelle ont été traités les points suivants : l'anticipation des mesures à prendre pour aider les personnes fragiles en cas de grosses chaleurs cet été, organisation de la sortie proposée par la gérontologie le 1er octobre 2016

pour les personnes de plus de 75 ans et la préparation du repas de Noël des Anciens.

QUESTIONS DIVERSES

Course des 9 clochers : elle se déroulera le 9 octobre 2016 et passe dans 9 villages dont Lucenay. L'association a besoin de signaleurs et souhaite qu'une animation soit prévue lors de leur passage.

Mme Davaine Alix demande où en est le dossier de réparation de l'éclairage public chemin du Bief. Mr Jean-Philippe LE CALVE lui répond que le devis de l'entreprise SOBECA est en préparation.

Mme Davaine Alix souhaite connaître la réglementation en matière de bruit lors de l'épandage de produits sur les vignes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 12 juillet 2016 à 20 heures

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, CUZOL Raphaële, VERMARE Michèle, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, VIVION Daniel, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, FOURRICHON Annick.

Absents: MAZZOTTI Cédric, HUG Catherine, BERNARD Anne-Sophie, CHANDIOUX Georges, BESSON Anthony.

Pouvoirs : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice.

HUG Catherine a donné pouvoir à DIDIER Michel.

CHANDIOUX Georges a donné pouvoir à DUGELAY Valérie.

BERNARD Anne-Sophie a donné pouvoir à LE CALVE Jean-Philippe

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Annick FOURRICHON.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) TIRAGE AU SORT DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISES POUR L'ANNEE 2017

Comme chaque année, un tirage au sort des jurés d'assises devant former la liste annuelle du jury d'assises doit être effectué sur la base de la liste électorale. Trois personnes ont été tirées au sort. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la commission réunie au siège de chaque cour

d'assises dans les conditions prévues par le code de procédure pénale.

3) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE.

Monsieur BARJON Hervé, Adjoint aux finances indique au Conseil Municipal que la commune vient de percevoir deux nouvelles recettes. L'une concerne une restitution de caution de 700 euros qui s'inscrit en recette d'investissement à l'article 275. L'autre fait suite à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation scolaire et à la répartition entre communes membres de l'excédent. La commune de Lucenay a perçu un montant de 32 704,74 euros qui vient augmenter de cette

somme l'excédent de la section de fonctionnement (article 002) inscrit au budget primitif 2016. Par conséquent, Monsieur BARJON Hervé propose d'une part d'augmenter la dépense en investissement au niveau de l'opération N°329 : Chemins divers à l'article 2181 de 700 euros pour financer les travaux et d'autre part d'augmenter en fonctionnement la dépense de 32704,74 euros par le versement d'une subvention au service assainissement collectif (article 657364) afin de permettre de financer des études et travaux en vue d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration. De meilleures performances permettraient de percevoir une prime supérieure de l'agence de l'eau. Cette prime est versée tous les ans au service assainissement collectif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire.

4) REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DU MAGASIN DE PRODUCTEURS.

Monsieur BARJON Hervé indique au conseil municipal que suite à la signature de la vente du magasin de producteurs par la Commune à la société Cœur de Ferme qui aura lieu le 13 juillet 2016, il serait opportun de rembourser par anticipation l'emprunt contracté par la Commune auprès du Crédit Mutuel pour la construction du bâtiment. Madame le Maire indique au conseil municipal que suite aux négociations engagées auprès du Crédit Mutuel, aucune indemnité de remboursement par anticipation ne sera due par la commune. Conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt, le capital restant dû s'élève à la somme de 253 339,80 euros que la Commune paiera dès versement du produit de la vente à la trésorerie de Chazay d'Azergues. Le montant des intérêts courus entre le 30 avril 2016 et le 13 juillet 2016 est de 2254,83 euros. Monsieur BARJON Hervé précise que cette vente permet de solder l'intégralité de l'opération magasin de producteurs qui avait été portée par la Commune. Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à rembourser par anticipation l'emprunt dont la dernière échéance était initialement prévue le 31 octobre 2031. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 15 voix Pour et 3 abstentions, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à rembourser par anticipation l'emprunt dont le capital restant dû s'élève à 253 339,80 euros et à signer tous documents nécessaires à cette décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

5) AVIS SUR DISSOLUTION DU SIVU LUCENAY MORANCE

Madame le Maire expose au conseil municipal le contenu du courrier de Mr le Préfet reçu le 28 avril 2016 au sujet du schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône. Le SDCI du Rhône, approuvé à l'unanimité par les membres de la commission départementale métropolitaine de coopération intercommunale le 7 mars 2016 et arrêté le 17 mars 2016, prévoit la dissolution du syndicat intercommunal (SIVU) Lucenay-Morancé. Cette dissolution interviendra le 1^{er} janvier 2017. Conformément aux dispositions de l'article 40-I de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le préfet se doit de notifier l'intention de dissoudre le syndicat aux communes intéressées. Le Préfet invite le Conseil Municipal à donner ou non son accord sur ce projet de dissolution étant entendu qu'au-delà d'un délai de 75 jours à compter de la notification, la décision du conseil est réputée favorable. Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis favorable à la dissolution du SIVU Lucenay-Morancé proposé par le Schéma départemental de coopération intercommunale.

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU RHONE

Madame le Maire indique au conseil municipal que le Département a délibéré autour d'un nouveau dispositif fixant les modalités relatives à sa politique contractuelle d'aide aux communes. Ce partenariat repose sur une logique de projet. Madame le Maire expose qu'une enveloppe est allouée à chaque conseiller départemental. Le versement de la subvention a lieu dès l'attribution de la subvention par la commission départementale. Par contre, si les travaux n'ont pas été réalisés dans les deux ans de la décision de la commission, la commune devra rendre la subvention. La Commune doit participer au financement à hauteur de 20 % minimum du coût HT et le Département peut subventionner avec un plafond de 50 % maximum du coût HT. Madame le Maire indique que ces dossiers doivent être envoyés semaine 30 dernier délai.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que deux opérations sont projetées à savoir l'aménagement d'un parking au cœur du village et l'aménagement d'un géosite à des fins culturelles et touristiques. La première a été budgétée à hauteur de 40 000 euros au budget primitif. La seconde requiert un terrassement afin de rendre dans un premier la carrière accessible au public. Le coût de l'opération estimée dans un premier temps à 100 000 euros peut diminuer de moitié voire

d'avantage en fonction du positionnement de l'accès pompier, l'étude et le chiffrage étant en cours, Madame le Maire demande, compte tenu de l'urgence et afin de ne pas perdre le bénéfice de ces subventions au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un appel à projet pour ces deux opérations, négocier et signer les conventions avec le Département. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation au Maire pour déposer un appel à projet pour les deux opérations.

6) REGLEMENTATION DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de revoir la réglementation des locations des salles communales. A l'usage, il est apparu divers problèmes : des états des lieux d'après week-end n'étaient pas toujours effectués, des difficultés à récupérer la caution lorsque le ménage était mal effectué ou des dégâts constatés...

Le règlement a donc été revu afin de renforcer les dispositions qui permettront à l'avenir de mieux cadrer l'utilisation des salles, récupérer les cautions, permettre l'intervention du policier municipal, prévoir le versement à la sacem...

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux son avis sur les règlements qui leur ont été transmis avec l'ordre du jour. Après longue discussion, le conseil municipal à l'unanimité adopte les règlements en modifiant certains points.

Monsieur Sospédra Gilles attire l'attention des conseillers municipaux sur les nuisances subies par les riverains de la salle des pierres blanches suite à une location en semaine il y a quelques jours. Madame le Maire rappelle qu'il convient d'appeler la gendarmerie en cas de troubles à l'extérieur de la salle. Après discussion, le conseil municipal conscient des problèmes engendrés par de tels agissements décide d'étudier cette question de nuisance nocturne.

Madame le Maire aborde ensuite la question des tarifs des salles et des barnums en complément de locations de salles. Elle propose de ne pas les augmenter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition et maintient les tarifs actuellement en vigueur.

8) CONVENTION AVEC CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE RELATIVE A LA MISSION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention entre la Commune et le

centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon relative à la mission d'inspection santé et sécurité au travail que se propose d'assurer le centre de gestion. Cette mission obligatoire serait sans surcoût pour la commune puisque la commune est affiliée au centre de gestion et que le coût est imputé sur la cotisation au centre de gestion. Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il approuve cette convention et l'autorise à signer cette convention. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve toutes ces propositions.

9) AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE QUINCIEUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS AZERGUES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat. Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune QUINCIEUX du SIBA. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016. Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX du SIBA. Il convient désormais que la Commune de LUCENAY, membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter la demande de retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues de la commune de QUINCIEUX, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

10) LE POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux de bâtiments :

Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal chargé des bâtiments fait le point sur les travaux :

Fontaine du village : la pompe défectueuse a été remplacée sans frais dans le cadre de la prise en charge par la garantie.

Logette des forains : Les interrupteurs différentiels de distribution, pour la protection des prises forains et alimentation de la nouvelle pompe sont

défectueux, la commande a été faite pour les remplacer.

Ecole maternelle et primaire : suite à la visite avec le Directeur des Ecoles, Monsieur Bonnard, des petits travaux seront à faire pendant les vacances : maçonnerie, menuiserie, retouches peinture par l'équipe technique.

Eglise : Suite à la pose du joug de bois traditionnel muni d'une masse d'équilibrage disposé au-dessus de chacune des cloches, les bois ont travaillé et séché entraînant le dérèglement du système. L'entreprise Paccard est intervenue mais doit à nouveau agir sur une autre anomalie.

Mairie : Les travaux du secrétariat accueil commence le 18 juillet.

Ecole primaire : Les travaux de réfection d'une salle de classe démarre le 1^{er} août.

Complexe sportif : deux tables avec bords ont été posés sur une dalle au stade.

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie fait le point sur les travaux :

Concernant les voiries, l'intervention de l'entreprise EUROVIA pour la campagne de PATA , initialement prévue en début de mois , est décalée à la fin du mois de juillet suite à un incident technique et aux conditions climatiques du mois de juin. Par ailleurs, nous étions confrontés depuis quelques semaines à un problème récurrent de stabilité électrique des installations du centre sportif et de loisirs qui ne permettait plus l'éclairage simultané du stade de football, des terrains de tennis et du terrain de boules. L'entreprise SOBECA est donc intervenue la semaine dernière sur l'ensemble des sources lumineuses afin de changer les pièces défectueuses.

Notons également que le garde-corps autour de la « Madone » a été réparé.

11) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES INTERCOMMUNALITES.

Commission économique de la communauté de communes : les membres travaillent sur le schéma de développement. Il sera présenté en septembre ou octobre.

Commission voirie de la communauté de communes : un changement dans les procédures a été décidé, le bureau d'études prépare les dossiers et un appel d'offres sera désormais lancé à chaque opération.

Commission vie associative et sportive : elle a organisé sur la commune la manifestation : Rosé, Nuits d' Eté. Il serait souhaitable l'an prochain de programmer un calendrier, beaucoup de manifestations sur la commune ont été organisées dans un laps de temps très court ce qui entraîne

une impossibilité pour la population d'assister à l'ensemble. Madame le Maire souhaite qu'un « débriefing » ait lieu suite à cet évènement.

Site internet de la commune : Annick Fourrichon, Anne-Sophie Bernard et Cédric Mazzotti ont travaillé à la mise en place du nouveau site dénommé lucenay.fr. Il comprend 7 rubriques de 10 pages. Pour que ce site soit vivant, il faut renouveler les informations. Il serait bien que chaque président de commission fasse remonter des informations pour l'alimenter.

15) QUESTIONS DIVERSES

Modalité de paiement de l'étude surveillée pendant l'année scolaire 2016-2017 : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 14 juin 2016 le prix des tarifs de l'étude ont été fixés avec facturation par trimestre échu. Madame le Maire propose au conseil municipal une facturation par mois échu. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition.

Cotisation association Notre village : Madame le Maire expose au conseil municipal que la cotisation à l'association s'élève à 1123,80 euros pour l'année 2016 (0,60 cts d'euro par habitant). Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de cotiser en 2016.

Nicole Bouvet en charge du dossier, indique qu'il conviendra de réfléchir en septembre ou octobre s'il est opportun d'organiser une réunion publique pour relancer un projet pour les trois ans à venir.

Association des maires ruraux de France : Monsieur SOSPEDRA Gilles expose que cette association aide les communes en matière économique et participe au développement du commerce de proximité. Il encourage la municipalité à prendre contact avec cet organisme. Madame le Maire répond que les aides aboutissent lorsqu'il s'agit du dernier commerce du village. Madame Vermare Michèle indique que renseignements pris, la Chambre de commerce intervient également dans le même cas de figure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 13 septembre 2016 à 20 heures

POINT INFOS :

COMPTES RENDUS

Des conseils municipaux sont consultables en intégralité sur le site de la commune <http://www.lucenay.fr/> et à l'affichage du parc de la mairie.

Adresse e-mail de la commune : mairie@lucenay.fr

N'hésitez pas à consulter le compte rendu du conseil communautaire de la communauté de communes sur le site www.cc-beaujolais.com

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU 8 AU 15 AOUT 2016

Lundi, mardi vendredi de 13h30 à 17h30.

Mercredi de 8h30 à 12h15.

Jeudi de 13h30 à 18h45.

Tél : 04-74-09-96-50

Fax : 04-74-09-96-55

POLICE MUNICIPALE :

Emmanuel SABY

Tél : 06-12-12-00-55 en cas d'urgence.

ETAT CIVIL

Décès :

Jean André RICHE

Décédé le 15 juin 2016.

Jean Félix ORCEL

Décédé le 18 juillet 2016.

Naissance :

Maxime RIVAS

Né le 2 juin 2016.

Mariages :

Marine AGOGUE & Gilles BARJON

Le 14 mai 2016.

Françoise BOURRET & Dominique BOURIT

Le 21 mai 2016.

Yoann BROQUET & Floriane DESIMONE.

Le 2 juillet 2016.

Elodie CONTRERAS & Arnaud DEVILLE

Le 16 juillet 2016.

CALENDRIER DES FÊTES

Jeudi 1er Septembre :

Assemblée générale de la chasse à 20h30, salle des associations.

Vendredi 2 septembre :

Classe en 8, à 20h30 salle des associations.

Samedi 3 septembre :

Forum des associations de 10h à 14h salle polysons.

Moules frites classe en 1 de 10h à 14h salle polysons.

Samedi 10 septembre :

Calendriers des fêtes des associations à 10h00 salle des associations.

Le 17 & 18 septembre :

Journée du patrimoine.

Fête au village

Mercredi 21 septembre :

Don du sang salle Polysons.

Dimanche 25 septembre :

Vide grenier classe en 7.

Samedi 1er octobre :

Classe en 8, salle polysons.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

Lundi, mardi vendredi de 13h30 à 17h30.

Mercredi de 8h30 à 12h15.

Jeudi de 13h30 à 18h45.

Tél : 04-74-09-96-50

Fax : 04-74-09-96-55

POLICE MUNICIPALE :

Emmanuel SABY

Tél : 06-12-12-00-55 en cas d'urgence.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE 04 74 09 96 53

Mercredi 14h00 à 15h30

Jeudi : 16h30 à 18 h00

Samedi : 10h30 à 11h30

Pendant les vacances scolaires ouverture uniquement le samedi matin.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

De 14h30 à 18h30

Samedi :

De 9h30 à 12h00

LEVÉE DU COURRIER

Tous les jours à 15h30, le samedi à 11h00.

Tel : [04/74/09/96/61](tel:0474099661)

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Collectes ménagères : les bacs marron sont collectés les lundis et jeudis.

Collectes sélectives : les bacs à couvercles jaunes sont collectés tous les 2èmes et 4ème jeudis de chaque mois

NUMEROS UTILES

Numéro d'urgence : 112

Police/Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMUS : 15

Brigade de gendarmerie de Anse : 04-74-67-02-17.

Carte de crédit perdue ou volée :0892 705 705.

Opposition chèque :0892 683 208.

Infos escroqueries :0811 020 217.

LES ACTIONS DE VOS ÉLUS:

MARCHE NOCTURNE.

24 EXPOSANTS A LA RENCONTRE DU PUBLIC

Dans le cadre de l'intercommunalité avec les communes de Lachassagne, Pommiers et Lucenay, en coopération avec l'Office du Tourisme des Pierres Dorées, les plaisirs de mai 2016 ont proposé le 2ème marché nocturne de Lucenay, le samedi 28 mai.

Malgré une météo peu clémente, les exposants n'ont pas eu peur d'installer leur stand, comme nous l'indique Créatitia, de Vaugneray qui revient pour la deuxième année consécutive avec ses bijoux en pâte polymère, parce qu'elle avait fait une bonne recette l'an dernier.

Concernant l'artisanat, décorations, bijoux,



bracelet, colliers...le marché n'était pas ouvert aux revendeurs mais seulement aux créateurs.

D'autres stands proposaient des produits locaux : confiture, nougat, saucisson, digestif de St Pierre de Chartreuse...



Des jeux, tels que concours de coloriage, étaient destinés aux enfants qui pouvaient aussi rencontrer un magicien au centre du village.

Bel éventail de restauration car il était possible d'aller du stand paëlla à celui des tartes ou à la buvette tenue par le « Comité des fêtes » qui proposait les délicieuses assiettes de charcuteries et les bonnes crêpes moelleuses.

A la salle des Pierres blanches, les Talents de Lucenay qui ont accueilli cette année des chanteurs et des musiciens, exposaient leurs créations : tables, sculptures, lampes, poteries, photos, compositions florales, peintures sur toile, sur porcelaine où sur carrelage anciens. Ainsi, sur de vieilles tomettes, Patricia part d'une fissure ou d'un défaut pour aboutir, en ajoutant des motifs symboliques, à une œuvre d'art ; les techniques qu'elle utilise vont du pastel sec à l'acrylique en passant par la gouache et l'aquarelle.

LES TALENTS DE LUCENAY

Exposition, animation musicale du mois de mai.

En ce dernier week-end de mai, le village de Lucenay était en fête : le marché nocturne organisé par la municipalité et l'office de tourisme attirait, malgré le temps mitigé, de nombreux visiteurs qui pouvaient également se restaurer.

Les visiteurs circulaient dans les belles rues du village jusqu'à notre exposition. Les murs et les tables de la salle « pierres blanches » étaient recouverts de belles couleurs, les talents musiciens chanteurs, qui nous ont rejoints cette année, nous offraient un moment fort agréable. L'ambiance était conviviale. La qualité était au rendez-vous.

Le dimanche, lors du vernissage, les



visiteurs et les exposants échangeaient, un verre à la main, en dégustant notamment, les succulents mets préparés par les Talents de Lucenay.

La journée se terminait par le tirage de la tombola. Nous pouvions voir les gagnants, heureux d'emporter, soit un tableau, soit une sculpture, poterie, une girouette, porcelaine peinte etc....

Merci à tous Les Talents de Lucenay de nous avoir offert ces bons

moments.



Lors de son allocution, Madame le Maire, Valérie Dugelay, nous proposait de réaliser une œuvre pour le village sur le thème de village lumière. Nous avons pris note ! Nous utiliserons l'esprit créatif et le style de chacun, les matériaux et les techniques diverses. Les musiciens, pourquoi pas, pourrons également nous apporter leurs idées. Du travail et des échanges en perspective avec hâte de voir le résultat !!!

ZOOM SUR :

ROSÉ NUITS D'ÉTÉ



Quelle belle soirée animée par les chansons populaires, la dégustation du rosé local et le dîner entre amis ; puis, à la tombée de la nuit, la projection du film « 50 nuances de

rose » avec, entre autres, des photos de Lucenay sur écran géant.



Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré au succès de la soirée Rosé Nuits d'Été du 2 juillet 2016 et plus particulièrement : Andrée Aguera,

Michèle et Patrick Chuzeville pour la décoration du village, les "Talents de Lucenay", la classe en « 1 », la classe en « 9 », Marie et Romane (8ans et 4ans), Francis Aguera, Nicole Bouvet pour la fabrication de leurs

épouvantails ... au "Comité des fêtes" pour la buvette.

Les épouvantails sont en exposition à l'agence postale durant tout l'été.

CAFE CROISSANTS DE PATRIMONIA

Le 18 juin 2016, répondant à l'appel de Patrimonia à partager café et croissants au bord de l'étang des Terres Morel, aimablement mis à notre disposition par Antoine et Elisabeth Riche, une cinquantaine de personnes



se sont succédées entre 9 heures 30 et 12 heures. Fabien Dubois, Chargé d'étude coordinateur LPO Rhône (Ligue pour la Protection des Oiseaux, *Agir pour la Biodiversité*) « Refuges LPO » et « biodiversité / bâti » MRE 32 rue Ste Hélène 69002, a exprimé sa satisfaction d'avoir trouvé en Patrimonia un appui significatif à la protection du patrimoine naturel. Tout a commencé en mars 2016 lors de l'opération sauvetage du crapaud lucenois menée en coopération avec Alexis Billet ; en effet, au printemps

2015 ce fut une hécatombe, la chaussée était jonchée de batraciens écrasés, nous ne pouvions rester passifs devant ce spectacle de désolation, d'autant que cette espèce est menacée. Très attentifs, Madame le Maire et les adjoints chargés des chemins et de la biodiversité, étudient des solutions permettant d'améliorer encore la situation.



Patrimonia, par la voix de son président, a expliqué les actions en cours, entre autres la mise en places des POIs, (Patrimoine ordinaire identifié qui correspond aux Points of interest). Ainsi des éléments de petit patrimoine sont identifiés, classés répertoriés, afin de mettre en place un plan d'action pour leur préservation et leur mise en valeur.

FINALE DE L'EURO

La Maire, le comité des fêtes, les jeunes de Lucenay, ont permis aux personnes qui le souhaitaient de se réunir pour regarder ce match de finale de l'euro France Portugal.



Dans la salle polyvalente, nous étions entre 110 et 120 aux couleurs de la France à espérer, à vivre le match à chaque occasion. Le résultat de la finale n'a pas récompensé les plus méritants, mais c'est le jeu.

Nous avons toutefois passé une très bonne soirée avec un grand nombre de jeunes.



Nombre de participants ont apprécié cette initiative et sont prêts à renouveler ce type de rencontre sportive.

Alors vive la France! vive le sport !

Merci à tous pour cette organisation.

ACTES DANGEREUX

Vers 16H le 27 Juillet, des individus ont déversé leurs encombrants de chantier « chemin de la Poyat » puis



ont mis le feu à leurs déchets.

Heureusement, des Lucenois ont alerté les pompiers qui rapidement sont intervenus évitant ainsi une propagation aux arbres et au champ de blé voisin. Ceci est un acte dangereux irresponsable et un manque de respect de notre environnement. Nous vous remercions de signaler auprès de la Mairie tout véhicule en train de faire une décharge sauvage et si possible de nous donner son immatriculation.

Merci

d'avance

LES SAPEURS POMPIERS

(information)



Le regroupement des centres d'intervention de Lucenay et de Anse avance...

Pour information, les travaux de la nouvelle caserne devraient débuter courant septembre 2016 pour une mise à disposition des locaux environ un an plus tard.



FPT (Fourgon Pompe Tonne)

Néanmoins, le SDMIS anticipe déjà sur les moyens matériels en remplaçant le FPT de Anse (engin de lutte contre l'incendie). Il a été réceptionné le 17 mai 2016, sa technologie et sa puissance est plus importante et mieux adapté aux

techniques d'interventions actuelles.



VSAV

(Véhicule de Secours et d'Assistance Aux Victimes)

Un Nouveau VSAV (engin de secours aux personnes) a également été livré au CT Anse le 29 juin en remplacement de l'ancien. Cet engin est plus ergonomique et doté de technologies nouvelles (boite robotisée par exemple...)

Ces deux engins feront partie des moyens de la future caserne destinée à défendre les populations Ansoises et Lucenoises, ils marquent le lancement d'une future organisation prometteuse.

Capitaine VERRIERE David

Chef du Casernement de Lucenay

LES SAPEURS POMPIERS RECRUTENT



L'activité de Sapeur-Pompier vous attire ? Vous souhaitez nous rejoindre ?

Ou tout simplement vous renseigner sur cet engagement ?

Il vous suffit de nous contacter. Pour cela, 3 solutions :

par Mail : david.verriere@sdmis.fr

par téléphone : 04.74.67.02.64 (lundi de 19h à 20h)

en venant à notre rencontre chaque lundi entre 19h et 20h à la caserne



Un jour, nous pouvons tous avoir besoin des autres, et les autres auront peut-être

besoin de vous...

Alors n'hésitez pas à vous lancer dans cette belle aventure humaine, Aider quelqu'un est toujours enrichissant pour soi-même...



Capitaine VERRIERE David

Chef du Casernement de Lucenay

David.verriere@sdmis.fr

LES PLANTES MÉDITERRANÉENNES A LUCENAY

Lors de la soirée Rosée Nuit d'été beaucoup d'entre vous se sont questionnés sur un arbre chargé de fruits pour beaucoup méconnus.

Les paris allaient bon train : kumquat,



oranges, kakis....

Nous avons rencontré les propriétaires, ils nous ont raconté l'histoire de ces deux arbres :

Il y a 30 ans, monsieur et madame GUGLIELMINI achetèrent au marché de Villefranche des nêfles du Japon et après

dégustations lancèrent leurs noyaux dans leur jardin !!!



Au fil des ans les petits noyaux germèrent, se développèrent et fructifièrent

Le néflier fleuri en septembre et ces petits fruits d'un orange doré arrivent à maturité qu'après un hiver doux comme celui de cette année.

PETITS CLICHÉS

LES EMPLOYÉS DE LA MAIRIE

Notre agent technique Gabriel CHALTAL part à la retraite à partir du 1er août 2016 et nous accueillons Christophe LAGRAVIÈRE, notre nouvel employé.



QUELQUES PETITS AMÉNAGEMENTS

La municipalité a fait l'acquisition de petit mobilier urbain en bois, afin d'aménager quelques espaces tel que des tables de pique-nique, des balisages et barrière délimitant les chemins piétonniers.



DÉFILÉ DU 8 MAI

En France, le 8 mai est un jour aux significations multiples. Ce jour férié rappelle tout d'abord la victoire des Alliés - Union soviétique, Etats-Unis, Royaume-Uni, France libre... - sur le théâtre européen dans la [Seconde guerre mondiale](#) et la capitulation de l'Allemagne nazie en 1945. Mais ce jour est aussi lié au souvenir tragique des massacres de Sétif, en Algérie, et à des célébrations honorant la mémoire de Jeanne d'Arc.

A Lucenay, le 8 mai est commémoré par un défilé et c'est l'occasion de remettre à nos pompiers quelques médailles d'honneur.



KERMESSE

Voici quelques photos de la kermesse, belle journée familiale dans une bonne ambiance pour clôturer l'année scolaire.



MANIFESTATIONS DIVERSES

Dimanche 18 septembre 2016

9h à 17h - Journées Européennes du Patrimoine

À LA DÉCOUVERTE DE LUCENAY

Jeu de piste / lectures / repas / spectacle

2^e édition

Venez-vous promener à Lucenay, au cœur des magnifiques pierres blanches du vieux bourg, et faites "d'une pierre deux coups", en profitant des animations proposées : des histoires pour les plus petits, un jeu de piste sur le patrimoine, un hommage à une personnalité locale sans oublier un spectacle pour toute la famille le tout pour raconter les pierres et leur beauté !



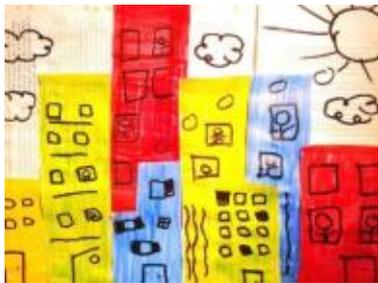
9h à 17h - Tout un programme !

JEU DE PISTE // Dès 9h – Départ Place de l'Eglise

Sur la piste du patrimoine lucenois !

Par l'association Patrimonia Lucenay et le Comité des fêtes

Vous pensez connaître Lucenay ? Etre incollable sur l'histoire de ce village aux pierres blanches si singulières ? Un parcours vous attend : amateurs d'énigmes à résoudre, de monuments à observer, de vieilles histoires à découvrir, et bien sûr, amoureux de Lucenay, ce jeu de piste est pour vous !



2 parcours : parcours "poussette" 1h - Parcours long 1h30. Départs jusque 11h. Pour toute la famille / A tout âge

LECTURES D'HISTOIRES // 10h15 et 11h15 – Bibliothèque

Petites histoires de pierres & de couleurs... Par le CCAB

Deux comédiennes, quelques livres et plein d'histoires pour raconter la "beauté" des pierres : changeons notre regard, transformons notre monde tout gris en un monde de couleurs ! *Dès 3 ans. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte - Durée 30 mn*

LECTURES À VOIX HAUTE // 12h30 – Cour de la Salle des Pierres Blanches

Hommage à Danielle Pampuzac Par le CCAB



La romancière Danielle Pampuzac était attachée à Lucenay, son village "de cœur" ; c'est là qu'elle est venue régulièrement se ressourcer et écrire, et c'est avec l'Association 1001 Feuilles et la Mairie que pendant 12 ans, elle a été la marraine active de la Fête du livre de Lucenay. Décédée en 2015, Lucenay lui rend hommage en partageant avec le public quelques extraits de son œuvre littéraire. *A tout âge*

REPAS // 13h – Cour de la Salle des Pierres Blanches

Mâchon beaujolais Par le Comité des Fêtes de Lucenay

Le patrimoine, c'est aussi la gastronomie locale ! Venez profiter d'un bon mâchon beaujolais...

Adulte 15 € (entrée + pdt et saucisson au gène + tarte + 1 verre de vin + café) / Enfant 8 €

Réservation indispensable sur comitedesfeteslucenay@gmail.com avant le 10 septembre 2016

SPECTACLE // 16h – Place de l'Eglise

(en cas de mauvais temps, repli à la Salle des Pierres Blanches)

Le murmure des pierres

Par le conteur Hervé Thiry-Duval, en collaboration avec le CCAB

Saviez-vous qu'en caressant les monuments, il arrive parfois qu'on perçoive d'étranges murmures ? C'est le chant des pierres. Il raconte de fabuleuses légendes : l'histoire de la roche des lutins ou même la légende de l'Homme de pierre... Venez les écouter au cœur du magnifique village de Lucenay.



Pour toute la famille / A tout âge

ENTRÉE LIBRE

Infos www.lucenay.fr

Organisation : Mairie de Lucenay, Comité des Fêtes, Association Patrimonia Lucenay et Centre Culturel Associatif Beaujolais

Avec le soutien du Département du Rhône, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Ministère de la Culture et de la Communication – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Dimanche 18 septembre 2016
9h-17h – Journées Européennes du Patrimoine



A LA DECOUVERTE DE LUCENAY

Déjeuner du Patrimoine
à partir de 13 heures - Parking Salle des Pierres Blanches

« Mâchon » Beaujolais

- Pâté en croute bressan, confit d'oignons et tartare de tomates
- Saucisson au gène et ses pommes de terre
- Tarte pommes/poires
- café

1 boisson incluse

Menu enfant :

- Saucisson – pommes de terre
- Tarte pommes/poires

1 boisson incluse

Renseignements : comitedesfeteslucenay@gmail.com et sur notre page Facebook [comitedesfeteslucenay](https://www.facebook.com/comitedesfeteslucenay)

Bulletin d'inscription déjeuner du 18 septembre 2016

NOM : PRENOM :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Nombre de repas adulte : x 15 € = €

Nombre de repas enfant – 12 ans : x 8 € = €

TOTAL = €

Règlement par **chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Lucenay** à envoyer avant le **10 septembre 2016** à l'adresse suivante :

Estelle Picard – 23 rue de l'ancienne poste – 69480 lucenay

FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2016
A LA SALLE POLYSONS
DE 10H00 A 13 H00.

Lors de ce forum vous aurez la possibilité de vous informer et vous inscrire aux différentes associations sportives, culturelles et ludiques.
Installation des stands des associations à partir de 9h30.
Pour plus d'informations contacter la mairie : 04-74-09-96-50



CALENDRIER DES FÊTES

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2016
A LA SALLE DES ASSOCIATIONS
A 10 H30

Rendez-vous pour toutes les associations afin d'établir le calendrier des manifestations de l'année 2017.



COURS D'INFORMATIQUE SENIORS

Depuis la rentrée 2012, Henri LANNE a animé les mardi après-midi des cours informatiques destinés aux « séniors » du village. La salle « Petit gibus », près de la bibliothèque, équipée d'accès internet et d'un rétroprojecteur a servi de lieu de rencontre.



Durant ces 4 années, de septembre à juin, une trentaine de Lucenois, ayant la volonté de mieux utiliser leur outil informatique, ont ainsi participé à ces cours dans une ambiance studieuse et conviviale. Des bases de l'informatique aux astuces d'utilisation, les participants ont progressivement démystifié le vocabulaire, les logiciels de base et les outils de communication que sont leur micro-ordinateur, tablette ou smartphone.

A la rentrée prochaine, M.LANNE fait une pause, nos « seniors », eux, sont toujours avides de savoir, aussi NOUS RECHERCHONS UNE PERSONNE BENEVOLE pour continuer d'animer hebdomadairement pendant 2heures un groupe de 6 à 8 personnes.

PROGRAMME DES ASSOCIATIONS.



Cette année encore, notre troupe de danseurs, composé de 101 élèves âgés de 5 à 18 ans, a eu la chance de se produire à la salle **Ansolia**, le **Samedi 11 Juin**.

Merci encore à tous pour ce magnifique spectacle ainsi qu'à Sandrine, notre chorégraphe, qui nous émerveille, chaque année, encore plus !

Nous vous donnons, d'ores et déjà, rendez-vous, le **Samedi 17 juin 2017**, à la salle **Ansolia**.

Pour les plus jeunes et les moins jeunes, vous pouvez déjà vous inscrire par le biais de notre site : www.spassforme.fr

Bon été à tous



PLANNING SPASSFORM



PLANNING DES ACTIVITES 2016-2017

LUNDI			MARDI		MERCREDI		JEUDI	
BALLERINES	TONIC	PIERRES BLANCHES	BALLERINES	TONIC	BALLERINES	TONIC	BALLERINES	TONIC
	9h00 PILATES Sandie 10h00					9h00 GYM DOUCE Sandie 10h00 GYM DOUCE Sandie 11h00		
			10h45 YOGA Laurent 12h00		12h15 STREET DANCE 7/8 ans Sandrine [2009/08] 13h15 STREET DANCE 9/10 ans Sandrine [2007/06] 14h15			
			17h05 NEW DANCE 5/6 ans Sandrine [2011/10] 18h05 STREET DANCE 11/13 ans Sandrine [2005/04/03] 19h30 STREET DANCE 14/15 ans Sandrine [2002/01] 20h55 STREET DANCE +16 ans Sandrine [≤2000] 22h20		17h15 BABY DANCE 3/4 ans Sandie [2013/12] 18h00 ZUMBA KIDS 9/12 ans Sandie [2007 à 04] 19h00 DYNAMIC DANCING Sandie [adultes] 20h15			
19h00 GYM TONIC Astrid 20h00	20h15 YOGA Laurent 21h30	20h10 ZUMBA Astrid 21h10			19h30 PILATES Lynda 20h30		19h00 PILATES Lynda 20h00 PILATES Lynda 21h00	19h00 GYM TONIC Astrid 20h00 ZUMBA Astrid 21h00

S.pass Forme se réserve le droit de ne pas ouvrir les cours pour lesquels le manque d'inscriptions n'en permettrait pas le fonctionnement

CLASSE EN 7

7

Les manifestations à venir de la classe en 7 :

- Le samedi 3 septembre 2016 : Présence au Forum des associations à la salle polyvalente de Lucenay : vous êtes nés en 7, venez-vous inscrire pour fêter vos conscrits du 3 au 6 février 2017.
- Le dimanche 25 septembre 2016 : Vide grenier au centre du village
- Le samedi 12 novembre 2016 : Soirée dansante sur le thème des Iles à la salle polyvalente
- Le dimanche 20 novembre 2016 : Bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture à la salle polyvalente

Pour participer à l'un de ces événements ou pour tout autre renseignement sur la classe en 7, contactez Stéphanie au 06 30 80 96 31 ou Nadège au 06 14 07 44 07 ou par mail classe7lucenay@outlook.fr.

VIDE GRENIER DE LA CLASSE EN 7

La classe en 7 organise son **vide grenier** le dimanche **25 septembre 2016** au centre du village de Lucenay.

Pour cette occasion la réservation d'un emplacement est vivement conseillée.

Pour la bonne organisation de cette journée, nous vous serions reconnaissants –si vous êtes intéressé- de nous retourner dans les meilleurs délais le bulletin réponse ci-dessous

COMPLETEMENT rempli. Un reçu vous sera adressé dès réception.

BULLETIN DE RESERVATION Poste -69480 LUCENAY

A retourner à : **RAPITEAU Sylvie -140 Rue de L'Ancienne**

Nom,

Prénom

Adresse

C.P. : _____ Ville : _____
TEL : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ .

Nombre de mètres linéaires multiple de 3 obligatoire (cocher les cases correspondantes :

3m

6m

9m

12m

Avec Voiture (minimum 6m)

Sans Voiture

Tarif : 10 euros les 3m linéaire

MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR UN DOSSIER COMPLET (BULLETIN + CHEQUE A L'ORDRE DE CLASSE EN 7 + ENVELOPPE TIMBREE LIBELLEE A VOTRE ADRESSE + EXTRAIT DE RC OU COPIE RECTO/VERSO D'UNE PIECE D'IDENTITE).

A _____ le _____ Signature

Pour tout renseignement contacter le 06-13-88-37-61 ou envoyer un mail à
classe7lucenay@free.fr

CLASSE EN ZERO

COORDONNEES INDISPENSABLES

classe-en-zero.lucenay@laposte.net

pour tout renseignement : Françoise REVEYRAND

Ex 10 ans	Véronique Buisson	06.60.50.55.44
Ex 20 ans	Yoan Liebl	06.13.60.52.60
Ex 30 ans	Adeline Volle	06.88.07.16.81
Ex 40 ans	Claude Dugelay	06.71.41.12.44
Ex 50 ans	Patrice Brun	06.15.19.33.03
Ex 60 ans et +	Françoise Reveyrand	06.83.86.19.10



**EN TOUTE CONVIVIALITE, ON VOUS PROPOSE DE PARTAGER UN VERRE,
GRIGNOTER UN HOT DOG, UNE CREPE,
OU SAVOURER SA 6^{ème} EDITION**

**MOULES FRITES SUR PLACE OU A EMPORTER
SAMEDI 3 SEPTEMBRE
(Forum associations)
10h30 – 13h30**

Association d'Arts Plastiques

Notre Atelier.

75 route de Lachassagne – LUCENAY

Cours pour ADULTES; ADOS; ENFANTS

- ✓ **PEINTURE** : acrylique, huile, aquarelle, encre
- ✓ **DESSIN** : graphite, fusain, pastel
- ✓ **MODELAGE** : travail à la boule, à la plaque, aux colombins...
- ✓ **PAPIER MÂCHE** : masques, objets décoratifs, tableaux en volume, animal, personnages...

Reprend ses activités la semaine du 19 septembre

Vous pouvez consulter le calendrier et les horaires

Sur le site : notreatelier.jimdo.com à partir du 20 août. Notre Atelier. sera présent au forum des associations, le samedi 3 septembre de 10h à 13h

contact tel : 04-74-60-21-58 / 07-61-71-11-56 mail : notre.atelier@hotmail.fr

PERMANENCES D'ENTRETIENS INDIVIDUELS FRANCE ALZHEIMER RHÔNE

Les entretiens individuels sont conduits par un psychologue spécialement formé pour accompagner les décisions importantes et aider les familles à traverser les situations de crise.

Objectifs de ces entretiens :

- désamorcer une situation de crise
- permettre l'expression des émotions attachées à une situation douloureuse
- envisager le type de soutien à mettre en place en fonction des besoins de l'aidant
- accompagner une décision difficile

ANTENNE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

114 rue de Belleville, 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Sur rendez-vous Renseignements, adhésion et inscriptions au 06 07 09 00 96 ou à alzheimer69.beaujolais@gmail.com

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



**AIDEZ-NOUS
A COMBATTRE
LE MOUSTIQUE TIGRE !**
AEDES ALBOPICTUS
dit « moustique tigre »

Ce moustique est particulièrement nuisant. Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.

Il peut transmettre la dengue, chikungunya et le zika **seulement s'il est porteur de ces virus.**

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7 mm).
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).

www.rhone.fr

 **COUVRIR, JETER, VIDER**
tous les récipients pouvant contenir de l'eau
Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau.

LES PRODUITS ANTI-MOUSTIQUES NE PERMETTENT PAS D'ÉLIMINER DURABLEMENT LES MOUSTIQUES.

0 800 869 869 Service à appel gratuits

www.rhone.fr

© Département du Rhône - Conception / Réalisation : Service communication et repographie - Photo : Shutterstock - ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2016 - OHC - 2016

DES PROFESSIONS A VOTRE SERVICE

SANTE

FRANGE HADRIEN
FRANGE Hadrien
Médecin généraliste
04-74-66-83-06

SANDRIN LAURENCE
SANDRIN Laurence
Infirmière
04-37-55-08-92

SEGUINE FARGEOT AGNÈS
SEGUINE FARGEOT Agnès
Infirmière
04-37-55-08-92

DUBOIS-DENARD SOPHIE
DUBOIS DENARD Sophie
Chirurgien-dentiste
04-74-67-14-44

LAPEZE FRÉDÉRIC
LAPEZE Frédéric
Masseur Kinésithérapeute
04-74-60-00-21
f.lapeze@wanadoo.fr

CHAMPOMIER Anne-LAURE
CHAMPOMIER Anne-LAURE
Ostéopathe
06-98-14-92-27.

AMBULANCE DES PIERRES
DOREES.
Tous types de transports
sanitaires.
THOMAS Eric
Ambulancier : 04-74-60-06-58

BIDON MARYLINE
BIDON Maryline
Praticienne en Shiatsu
04-37-55-05-12/06-63-03-47-69

DIET ALINE
MERRIEN Aline
Diététicienne.04-37-22-07-31
06-61-11-48-41
amerrien@dietaline.com.

TRIVIDIC Morgane.
Sophrologue 06 64 93 24 22
morganetrividic@sophro-rh.fr

AGRICULTEUR ET VITICULTEUR

BERNARDIN Claude
BERNARDIN Claude
Viticulteur 04-74-62-00-19
EARL DOMAINE BOSSE-
PLATIÈRE
BOSSE-PLATIÈRE Olivier

Viticulteur 04-74-67-05-54

CHERVET FRANCK
CHERVET Franck
Viticulteur 04-74-67-04-48

DUCHAMP Stéphane
DUCHAMP Paul et Stéphane
Viticulteur 04-74-67-06-57.

LACHIZE FRANÇOIS
LACHIZE François
Maraîcher

GAEC DES GRANDES TOURS
LAPIERRE Vincent
Viticulteur 04-74-67-21-57

DOMAINE PICOTIN
EARL MERCIER PERE ET FILS
Viticulteur 04 74 67 04 37
marc.mercier@domainepicotin.fr
www.domainepicotin.fr

EARL
RICHE A & P.
Agriculteur vente direct
04-74-67-07-07

SERRES DE LA GRENIÈRE
RICHE Christiane
Maraîcher Fleuriste
04-74-67-03-80

RICHE MICHEL ET VALÉRIE
RICHE Michel et Valérie
Viticulteur 04-74-60-25-84

GAEC DES TERRES MORELS
RICHE Antoine
Viticulteur 04-74-67-17-00

TUSSOT PIERRE
TUSSOT Pierre
Maraîcher 04-74-67-17-12

VIEILLY MARC
VIEILLY Marc
Viticulteur Maraîcher
04-74-60-29-83

BIENS ET SERVICES

DESVERCHÈRE JEAN PAUL
Menuiserie 04-74-67-02-75

SOLYRENE
DURIS
Bobinage et serres horticoles.
04-74-67-21-63

COMMERCES

AUX PAINS D'ANTAN

PAPIN Laurent-BADEZ Pascale
Boulangerie 04-74-67-06-10

CHABERT ELISABETH
CHABERT Elisabeth
Coiffeuse à domicile
04-74-67-29-83/06-81-17-31-89

CŒUR DE FERME
Magasin de producteur
04-74-07-17-93
contact@coeurdeferme.com

ECHAPPÉE BELLE
ACHARD Perrine
Esthéticienne à domicile.
06-08-85-51-06
perrineachard@hotmail.com

EPICERIE DE LUCENAY
MONGINOT Freddy
06-76-53-50-42.

ETINCELLE COLOR
FOURNIER Christelle
Coiffeuse 04-74-09-94-36

LES GOGUETTES DE MARIE
VICTOIRE
JOYON Eliane
[https://fr-
fr.facebook.com/goguettes.marie
victoire](https://fr-fr.facebook.com/goguettes.marievictoire)

PASTA MINA
DUBOST Sylviane
Cuisine traditionnelle italienne
sur commande.
06-64-42-87-21

RESTAURANT-VAL-
D'AZERGUES
DURAND Lionel
Restaurant 04-74-67-00-84
www.restaurant-auvaldazergues.fr/

RESTAURANT DU GOLF CLUB
DU BEAUJOLAIS
EYRAUD
Restaurant 04-74-67-04-44

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

BESACIER JARDINIER SARL
BESACIER Stéphane.
Paysagiste
04-74-60-22-61

DESPLANCHES NICOLAS
DESPLANCHES Nicolas
Paysagiste et abord de piscine.
06-99-44-10-20

GAUDARD THIBAULT
GAUDARD Thibault
Entretien de parcs et jardins
06-58-89-10-80
Thibault.gaudard@gmail.com

MÉTIERS DU BÂTIMENT

ADF MULTISERVICES
DUBOST Frédéric
Rénovation Isolation Dépannage
Débaras.
06-58-08-13-71

ALSER
JULLIARD Florent
Menuiserie aluminium-acier,
serrurerie.
04-74-67-24-88

ALONSO FILS
ALONSO Alfred
Maçonnerie terrassement piscine
06-64-85-29-73

BASTIN CARRELAGE
BASTIN Cyril
Carreleur 06-58-35-07-68
carrelage.bastin@gmail.com

CHERVET Stiven
CHERVET Stiven
Plâtrier Peintre 06-73-79-83-87
Stiven.chervet@hotmail.com

DUGELAY DANIEL
DUGELAY Daniel
Maçonnerie 04-74-67-17-66

DUO DE GAMMES
WIEDENHOFF Ivan
TISSERAND Marc
Mobilier, charpentes,
couvertures, escaliers.
06-14-82-29-31/06-84-05-21-75
duodegammes@gmail.com

GALIFI JEAN-FRANCOIS
Plombier 04-74-67-22-73.

MENUISERIE GENOIST
GENOIST Dominique
Menuiserie bois PVC Alu,
Plaquiste Isolation.
06-16-26-25-28/09-64-45-62-26
genoist.dominique@yahoo.fr

DLJ CARRELAGE
JACQUET David
Carreleur 06-61-26-65-09
Dj.carl@orange.fr

LECOMTE Cédric
LECOMTE Cédric
Électricien
06-46-62-70-52

Lecomte.ced@laposte.net
ERL LEMOINE
LEMOINE Cédric
Maçonnerie 04-74-07-06-85.

SARL CBN
NICOD Claude Bernard
Charpente bois 04-37-55-31-45

RENOVATION D'INTERIEUR
PARISE Olivier
Plomberie-chauffage-sanitaire
04-74-60-24-67
olivier.parise@sfr.fr

SALUS PIERRE-RÉGIS
SALUS Pierre-Régis
Travaux Publics
04-74-60-26-51

SEVEN NAYLE
SEVEN Nayle
Maçonnerie Façadier
04-74-67-16-23

TEDESCO FRANÇOIS
TEDESCO François
Carreleur -04-74-60-28-02

VABRE BERNARD
VABRE Bernard
Maçonnerie -04-74-67-10-70.

SERVICES

A.J AUTO
JUST Alexandre
Mécanique auto-vente pièces et
véhicules.
06-25-17-39-70
alexandrejust@outlook.com

APIX Créa
PALTRIE Alix
Graphiste 06-64-10-83-20
alix@apixcrea.fr

BARRET DOMINIQUE
Consultant
04-26-74-20-70.

B2P
BROSSARD Patrick
Service Nettoyage général-
04-74-67-05-29

BOUVET Eric
Services réparation et vente
matériel électronique
04-74-67-18-93

LES CREATIONS DE GRANNY
DELVALLEE Mireille
06-74-83-01-05
lescreationsdegranny@gmail.com
m

FONDARD BARBARA
FONDARD BARBARA
Télé-secrétariat
Fax 04-74-02-55-51
09-75-73-80-39/06-99-50-36-15

RECTO-VERSO
CUSSINET Robert
Imprimerie -04-74-60-22-64

SELECT CAR
GUERREIRO Joël
Garagiste 04-74-67-29-42

ZAMBON JC-PRESTATIONS
ZAMBON Jean Claude
Transport en urgence.
06-08-74-46-63
Jean-claude.zambon@wanadoo.fr

SPORT ET LOISIR

DELBOS MICHEL
DELBOS Michel
Professeur de Golf-
06-11-14-66-16

DELBOS ARNAUD
DELBOS Arnaud
Professeur de Golf-
06-42-22-07-78

GOLF CLUB DU BEAUJOALIS
GOLF 18 trous-
04-74-67-04-44

MERLE THIERRY
MERLE Thierry
Professeur de Golf-
06-64-43-34-60

TOURISME ET HEBERGEMENT

HOFFMANN NICOD Joséphine
HOFFMANN NICOD Joséphine
Chambre d'Hôtes
06-81-29-03-75

VERMARE MICHELLE
VERMARE Michelle
Chambre d'Hôtes
04-74-60-28-58

L'ENTRE-DEUX
CHAMPIER Jean et Marie
France
Gîte
04-74-60-23-06/06-32-67-78-64

ENTREPRISE

MCM
CAMUS
Boyaudiers -04-37-55-59-90